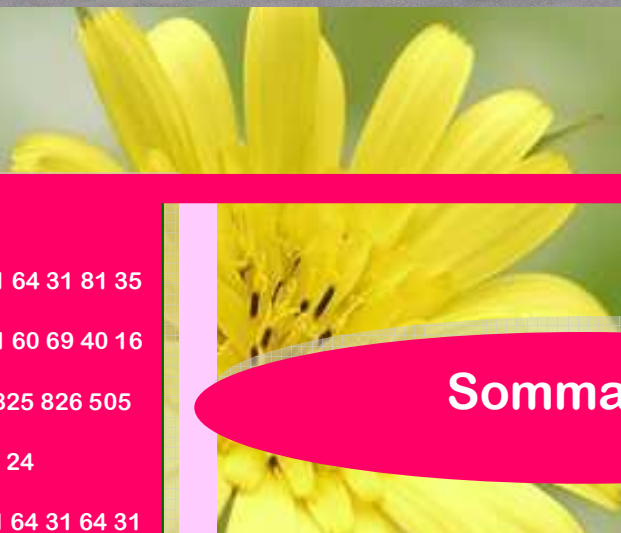


Votre magazine / Juillet 2012

INFO VALENCE



Numéros utiles

- Mairie.....01 64 31 81 35
- Gendarmerie..... 01 60 69 40 16
- Médecin d'urgence 77..... 0825 826 505
- SOS Médecins..... 36 24
- Hopital de Montereau.....01 64 31 64 31
- Centre Anti poison..... 01 40 05 48 48
- SAMU 15
- POMPIERS 18
- Urgence Electricité 0810 333 077
- Urgence Gaz 0810 433 077
- Trésor Public du Chatelet en brie
01 60 69 40 58

INFO VALENCE

Magazine d'information municipale
Mairie
Service Communication Information
Place de l'église / BP 1
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35 - 01.64.31.88.42
www.mairie-valenceenbrie.fr

Rédactrice : Timmy CHEDRI

Commission Information :

Liliane FAURE - Timmy CHEDRI
Laurent ARDENNOIS - José VIEIRA

Imprimerie : Graphic77

Sommaire :

<i>Numéros utiles</i>	<i>page 2</i>
<i>LE MOT DU MAIRE</i>	<i>page 3</i>
<i>Résultat des Élections / État civil</i>	<i>page 4</i>
<i>COMPTES RENDUS</i>	
<i>de conseils municipaux</i>	<i>pages 5/12</i>
<i>Merci aux Associations</i>	<i>page 13</i>
<i>URBANISME / Infraction routière</i>	<i>page 14</i>
<i>Rappel de Civisme</i>	<i>page 15</i>
<i>8 mai / Repas des anciens / CADA</i>	<i>page 16</i>
<i>C.S.V.</i>	<i>page 17</i>
<i>JUDO</i>	<i>page 18</i>
<i>H.P.E.V.</i>	<i>page 19</i>
<i>V.A.A.V</i>	<i>page 20</i>
<i>V.A.L.C.</i>	<i>page 21</i>
<i>Foulée Valençoise / Été sportif</i>	<i>page 22</i>
<i>A l'affiche</i>	<i>page 23</i>
<i>Commerçants, Artisans / Agenda</i>	<i>page 24</i>

LE MOT DU MAIRE



L'activité de ce premier semestre a été comme de coutume très chargée. Etablissement des comptes administratifs commune et eau, préparation des budgets, mais surtout études et chiffrage des projets préparation des dossiers de demande de subvention ce qui a demandé beaucoup de travail à la commission travaux et je l'en remercie. Les travaux envisagés pour cette année débiteront dès que l'accord pour les différentes subventions demandées nous aura été donné. Cela concerne quatre projets, la modernisation de l'informatique mairie, la rénovation de deux puits, la création d'une citerne réserve d'eau et une tranche de branchements plomb.

Les travaux d'entretien de voirie sur le chemin de Bel Air nécessaire depuis longtemps devraient être faits fin juin début juillet.

La commission des fêtes a de son côté remarquablement travaillée pour que nos manifestations soient de qualité. Je pense qu'il en sera de même pour le 14 juillet.

La commission urbanisme a également été mise à contribution du fait des nombreuses demandes. Actuellement nous avons une douzaine de constructions neuves qui sont en projet, ce qui nous pose d'ailleurs un problème avec la station d'épuration problème que devra régler la communauté de commune. Cela va peut-être nous faire passer la barre des 1 000 habitants ce qui peut être bénéfique pour les subventions contrat rural.

Quant à la commission information, la mise en service du site de la commune et ce bulletin sont là pour nous montrer sa vitalité.

A compter du 1^{er} juillet, une société passera les premiers mercredis de chaque mois pour le balayage des rues. De même un prestataire assurera le nettoyage de nos locaux. Cela permettra de dégager du temps pour notre personnel technique.

Je tiens enfin à rassurer les parents.

De même que l'utilisation de la salle polyvalente n'avait jamais été supprimée et ne sera pas supprimée pour le personnel enseignant et les écoliers, la procédure d'inscription des enfants de Grande section vers le CP n'a pas été modifiée et ne le sera pas.

Toutes modifications concernant le fonctionnement de notre école se fera en liaison et en concertation avec la commune d'Echouboulains et bien entendu le RPI.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances en espérant le soleil au rendez-vous.

Jean-François PIERUCCI
Maire

IMPORTANT

POUR MAINTENIR NOTRE BUREAU DE POSTE OUVERT

Il y a quelques mois nous vous avons alerté sur l'urgence d'agir pour garder notre bureau de poste ouvert. La menace est toujours d'actualité.

La fréquentation de la poste de Valence en Brie a baissé d'environ 40% en 2 ans. Suite à la dernière réunion du 24 janvier 2012 avec les responsables de la poste, le député Yves JEGO et les maires de Valence en Brie et Pamfou, **il a été décidé de laisser encore ouvert cette poste tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h soit 2h30 de moins par semaine et ce jusqu'en octobre ou un bilan sera fait.**

Je vous invite donc à essayer de fréquenter ce bureau de poste le plus possible si vous voulez éviter les fermetures du mardi matin et jeudi matin en préparation.

***La poste est comme le petit commerce,
ne pas les fréquenter et
on se rend compte trop tard qu'ils sont fermés.***

LA POSTE 

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2012

	<u>22 AVRIL</u>	<u>6 MAI</u>
François HOLLANDE	94 voix	166 voix
Nicolas SARKOZY	108	216
Marie LE PEN	104	
Jean-Luc MELENCHON	58	
François BAYROU	35	
Eva JOLY	9	
Nicolas DUPONT-AIGNAN	6	
Philippe POUTOU	3	
Nathalie ARTHAUD	1	
Jacques CHEMINADE	0	



François HOLLANDE élu PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ELECTIONS LEGISLATIVES 2012

	<u>10 JUIN</u>	<u>27 JUIN</u>
Yves JEGO	138 voix	210 voix
Patricia INGHELBRECHT	78	96
Virginie RECHER	57	
Jean Luc MAILLOT	12	
Marie –Lise GEFFROY	7	
Geneviève BUFFARD	4	
Yannick GUILLO	1	
Nora CHERIFI	1	
Alain AUCOUTURIER	0	
Catherine VAN CAUTEREN	0	



Yves JEGO réélu DEPUTÉ

CARNET

NAISSANCES :

*Mélina SRUN,
née le 16 février 2012*

*Chloé, Emilie, Rose HERLEM,
née le 23 février 2012*

*Axel KOTTIS,
né le 10 avril 2012*

*Arthur SURANCHIEV,
né le 10 mai 2012*

*Khadidiatou et Salimata SAMOURE,
nés le 12 mai 2012*

*Dorielle, Awa N'KOSO,
née le 15 mai 2012*

*Aïdane, Païkéa, Jack, Philippe GOSSE -BUCHER,
né le 17 mai 2012*

Bienvenue à nos petits Valençois

MARIAGE :

*Christine BUCHER et Rémi ROUSSEAU
Mariés le 5 mai 2012*

Nos félicitations aux mariés

BAPTÊME CIVIL :

*Alison, Marie TURPIN, 10 mois
Baptisée le 30 juin 2012*

Compliments

Approbation compte rendu Conseil Municipal du 29/11/2011 :

En ouverture de séance, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu. Après avoir entendu les observations formulées par plusieurs conseillers, celui-ci est adopté à la majorité bien que 5 conseillers aient refusé de le signer.

Lecture d'une lettre rédigée par Madame BESNAULT par ses soins.

Rajout de trois points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose une modification dans l'ordre du jour portant sur l'ajout de trois délibérations :

- Instauration des IHTS pour tout le personnel pouvant y prétendre
- Création du poste d'agent entretien ménage à temps réduit de 15 h /semaine.
- Dématérialisation des actes et documents administratifs.

Cette modification est acceptée par 13 voix pour et 2 contre.

Inventaire des biens et objets de l'église Saint Nicolas de Valence en Brie, effectué par Monsieur et Madame BULLOT :

Monsieur le Maire souligne le travail remarquable et fastidieux qu'ils ont effectué et souhaite les remercier de leur investissement .

Un exemplaire sera mis dans le dossier « Eglise » et l'original dans le coffre.

Maitrise d'œuvre au Siesm pour les travaux de l'éclairage public :

Notre commune bénéficie d'une aide plafonnée à 35 000€ pour des travaux sur l'éclairage public.

En fonction du type de travaux à réaliser, cela représente 50 à 70% de la dépense.

Les travaux prévus sont le remplacement des supports lampes et lampes dans la traversée de Valence, la cour de l'école, les Flamboyants et les Carrois.

Le Maire demande donc de délibérer pour que le Siesm soit le maître d'œuvre de ces travaux.

Le conseil adopte cette délibération à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention.

Délibération pour la modification des statuts du RPI :

Il s'agit de modifier l'article 2 qui concerne les compétences du RPI.

En effet, le RPI s'occupe de la garderie. Actuellement celle-ci n'est pas de sa compétence

Le Maire demande donc de délibérer pour ajouter celle-ci au RPI.

Le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération pour l'amplitude d'ouverture de la poste :

Sans l'accord du Maire, la direction de la poste ne peut pas fermer le bureau de Valence. Cependant elle peut modifier la fréquence d'ouverture.

Elle a donc décidé au vu des statistiques de fréquentation que le bureau devrait être ouvert que 12h par semaine au lieu de 18h actuellement.

Pour ne pas ouvrir que 2h par jour, ils ont donc décidé de garder ouvert 3h par jour, mais de fermer deux jours par semaine les mardis et jeudis.

En conséquence, cette diminution entraînera la désaffection de la clientèle, qui entraînera une baisse dans les statistiques de fréquentation ; qui à son tour entraînera une baisse de l'offre, ce qui conduira directement à une fermeture ainsi programmée.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer pour un rétablissement des horaires d'ouvertures précédents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour la modification du taux d'IFTS de la rédactrice :

A la vue du bulletin de paie de la rédactrice, le Maire a été très surpris. Par un rapide calcul il a constaté qu'elle bénéficiait :

Des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires) soit 25 h

Des IFTS (Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires) soit 38 h

D'une Indemnité de mission soit 12 h

(Madame BESNAULT précise qu'il ne s'agit pas d'heures supplémentaires, mais d'une indemnité. Monsieur le Maire répond qu'il l'a ramenée sous forme d'heures pour mieux visualiser les indemnités accordées).

Ce qui donne au total, un équivalent de 75 heures supplémentaires payées par mois.

Lorsque le conseil a voté les IFTS, il l'a fait en toute confiance car l'argument avancé était que la rédactrice en bénéficiait dans sa commune précédente.

Renseignements pris auprès du Centre de Gestion le Maire précise qu'un fonctionnaire territorial a deux régimes de rémunération

- Le régime statutaire qu'il garde,
- Le régime indemnitaire qu'il perd quand il change de commune et qui doit être voté par le conseil municipal.

Les IHTS sont faites à la demande du maire et doivent être effectuées et leur réalité contrôlée par un moyen automatisé.

Les IFTS sont forfaitaires et payées que les heures soient faites ou pas.

Comme le conseil n'avait pas décidé les IHTS, qu'aucune délibération n'avait été faite et que le délai de 4 mois après la signature de l'arrêté émis n'était pas atteint et suite au conseil du Centre de Gestion, le Maire a pu défaire cet arrêté.

Avec les mêmes arguments, le conseil avait accepté que le taux d'IFTS, soit fixé à 3%, ignorant la valeur exacte de ce taux qui n'avait pas été communiqué lors du conseil.

C'est pourquoi, le Maire demande de réduire celui-ci de 3 à 0%
Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à la majorité, avec 8 voix pour et 7 contre.

IHTS :

Pour avoir une plus grande souplesse dans les gestions des horaires de travail et d'être en phase avec la légalité, le Maire propose de voter des IHTS pour le personnel. L'utilisation de cette possibilité ne sera faite qu'à sa demande et si, pour le bon fonctionnement de la commune, elles s'avéraient nécessaires.
Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention.

Poste à temps réduit :

Pour pouvoir l'inscrire au budget, et pour recentrer les agents d'entretien sur leur activité propre, le Maire propose la création d'un poste d'agent d'entretien uniquement pour le ménage et pour 15 heures par semaine.
Le conseil adopte cette délibération à la majorité avec 9 voix pour et 6 voix contre.

Dématérialisation des actes administratifs :

Le Maire demande une délibération au Conseil en ce qui concerne l'envoi des actes administratifs tels que les arrêtés et délibérations. Jusque lors ces derniers étaient envoyés par courrier, le Maire demande la possibilité de les faire parvenir par mail aux instances concernées. Madame CHEDRI précise qu'il nous sera possible ainsi d'obtenir des subventions pour modifier notre système informatique.
Le Conseil adopte cette délibération à la majorité avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Rappel :

Suite à des courriers reçus,
Le Maire rappelle au conseil, que celui-ci :
vote la création ou la suppression de poste
vote la création ou la suppression du régime indemnitaires et les taux.

Après, seul le Maire est décideur et responsable en ce qui concerne la gestion du personnel.

C'est lui qui décide : des présences de la secrétaire au conseil,
des heures supplémentaires à effectuer,
des décisions disciplinaires.

Questions diverses :

1/ Madame DUBREUIL rappelle sa venue en Mairie pour transmettre des coordonnées concernant Deci Delà. Ce contact n'a pas encore été établi car selon les dernières informations transmises à Madame CHEDRI, Deci Delà devrait se transformer en Association d'Assistants Maternelles. Madame DUBREUIL précise qu'une association engendre forcément des frais pour la Mairie puisque cette dernière au même titre que les autres associations fera une demande de subvention à la commune. Madame DUBREUIL dit que Deci Delà pourrait continuer à fonctionner comme elle le fait depuis sa création, Madame CHEDRI précise que Deci Delà est un Lieu d'Accueil Parents Enfants et dans la mesure où c'est essentiellement des assistantes maternelles qui viennent, il paraît plus normal que ce soit une association d'assistants maternelles. Sachant que cette décision avait été prise suite à une réunion avec une responsable de la CAF, qui conseillait d'aller dans ce sens. Madame CHEDRI doit reprendre contact avec une personne de la CAF.

2/ Madame DUBREUIL s'est étonné de ne pas voir les enfants à la Galette des Rois comme cela avait été convenu dans un précédent conseil. Monsieur le Maire prend l'entière responsabilité de cela, précisant qu'il a craint qu'une centaine d'enfants puissent causer trop de troubles pour la trentaine de personnes âgées présentes.

3/ Madame DUBREUIL s'étonne que le site internet ne soit pas opérationnel malgré l'annonce faite lors des vœux du maire. Madame CHEDRI précise que des retards se sont accumulés suite à des problèmes administratifs mais que le site est consultable bien que toujours en cours de construction. Il devrait être opérationnel à la fin du mois de Janvier.

4/ Madame BESNAULT aborde à nouveau les sollicitations des artisans de la commune pour la Saint Nicolas. Elle questionne quant à l'utilisation de cet argent et l'incidence sur le futur budget de la commune. Monsieur AMANI précise que la somme récoltée a permis de payer la calèche présente pour la Saint Nicolas ainsi qu'une partie des boissons et gâteaux. Les règlements ont été faits par le biais de l'association du VAAV informe Monsieur VIEIRA.

5/ Madame BESNAULT informe qu'elle a reçu dans sa boîte aux lettres personnelle, une copie d'un échange de courriers entre un agent technique de la commune et le Maire, transmis par ce même agent technique. Monsieur le Maire précise que cet échange a eu lieu dans un cadre professionnel et n'a pas à être discuté au sein du Conseil. Les réponses ont déjà été apportées à l'agent technique en question.

6/ Monsieur ROUSSEAU Christophe rappelle que le fossé devait être curé sur la route après la mare aux usages. Madame FAURE précise que le bucheron de Colignon a été contacté. Le Maire précise que l'entreprise est difficilement joignable.

7/ Monsieur ARDENOIS lit un extrait d'un courrier qu'il a tout comme Madame BESNAULT reçu. Il demande des précisions à Monsieur le Maire par rapport à ce qui y est abordé. Tout comme pour la précédente question de Madame BESNAULT, Monsieur le Maire ne se prononcera pas sur ce sujet au sein du Conseil Municipal.

8/ Monsieur ARDENOIS rappelle le délai à respecter pour l'affichage des comptes rendus de Conseil Municipal à savoir que ce dernier est de 8 jours et non de presque un mois comme cela a été le cas pour le précédent compte rendu. Monsieur le Maire reconnaît qu'il aurait dû être plus exigeant et s'engage à faire respecter ces délais.

9/ Madame GENIN questionne le Maire quant à ses souhaits par rapport à la secrétaire de mairie. Monsieur le Maire répond qu'il souhaite continuer à travailler avec elle, dans les conditions qu'il a émis.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées, la séance est levée à 22h30.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2012

Rajout de deux points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose une modification dans l'ordre du jour portant sur l'ajout de deux points : Délibération pour rénovation de deux puits.

Délibération pour l'installation de cuve de réserve d'eau.

Délibération pour la vente de l'ETAPE.

Le maire informe qu'il a reçu trois personnes intéressées par le rachat de l'Etape.

Une pour exploiter des chambres d'hôtes, ce qui n'est pas possible sans en changer l'affectation.

Une pour l'exploiter en hôtel restaurant mais de qualité standard et en envisageant des locations de chambre à la semaine avec un budget prévisionnel à un an.

Une pour l'exploiter en hôtel norme trois étoiles et en restauration de standing. En prévoyant la création de trois emplois et en prévoyant un montant de travaux important avec un budget prévisionnel sur cinq ans

Le Maire demande donc de délibérer pour que l'Etape reste un hôtel restaurant, que la réparation du mur de la grange soit une priorité, et de pouvoir le céder à 190 000€

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité

Délibération pour la rénovation de deux puits.

Le maire propose au conseil de reprendre la rénovation de deux puits. Le puits de la route des Bordes et le puits Robinot coût 7144.54 €

Ces travaux étant financés pour une part par une subvention de l'état de 35% soit 2500.59 € et pour le solde soit 4643.95 € par les fonds propres de la commune

Le Maire demande donc de délibérer pour la réalisation de ce projet et la demande de subventions.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité

Délibération pour l'installation d'une cuve de récupération d'eau.

Le maire propose l'installation d'une cuve de récupération d'eau de 20 000l coût 11 734 €.

Ces travaux étant financés pour une part par une subvention de l'état de 35% soit 4106.9 € et pour le solde soit 7627.1 € par les fonds propres de la commune

Le Maire demande donc de délibérer pour la réalisation de ce projet et la demande de subventions.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur AMANI signale que Mme GRIGNE l'a informé que le conseil de classe aura lieu à Valence le 09 Mars 2012 à 18h00, l'ordre du jour n'est pas encore fixé.

- Madame DUBREUIL demande quelles sont les dispositions prises face aux dangers que représente l'exploitation du pétrole de schiste. Invitée Mme BULLOT décrit les techniques dommageables pour l'environnement et les ressources d'eau

Des collectifs se sont constitués en Seine et Marne ([http : www.stop-petrole-de-schiste77.com/](http://www.stop-petrole-de-schiste77.com/)), ils ont pu stopper l'attribution de permis de recherche d'hydrocarbures non conventionnels, il est donc important de participer à ces réunions, d'organiser un regroupement des maires, prendre contact avec le maire de Saint-Ouen-en-Brie qui a déjà mobilisé les communes environnantes et également d'alerter la presse.

Monsieur José VIEIRA quitte la séance.

Monsieur Philippe ROUSSEAU signale que des arbres à la mare aux usages, le long de la route risquent de tomber sur les fils électriques.

Monsieur Christophe ROUSSEAU demande à nouveau de faire dégager les fossés du bois Colignon, M. le maire signale qu'il a écrit à l'entreprise Neuville pour que ce travail soit effectué et qu'il va donc être obligé de le renouveler. Invité M. LEFORT signale qu'il a été chargé de surveiller l'exploitation pendant cette période et qu'après l'abattage les fossés ont été nettoyés, mais que les têtes de chênes ont été confiées à un bucheron qui n'a pas respectés les consignes demandées par un courrier du mois d'août signé par M. ARDENOIS.

- Monsieur ARDENOIS, regrette que la Commission Urbanisme, à laquelle il participe, n'a pas pu empêcher l'acheteur de fragmenter la propriété de M. BRISAC, en effet les articles du POS autorise une surface minimale pour la construction d'une maison, ce cas c'est déjà présenté ; et demande le changement du POS en PLU.

MM. BERLAND et JACQUET quittent la séance.

Madame GENIN signale que certaines factures n'ont pas été payées mettant en difficulté les petites entreprises. M. le maire répond que pendant les cinq semaines d'absence de la secrétaire de mairie ses adjoints ont pu parer au plus urgent :

Mme FAURE a du faire le nécessaire auprès de l'INSEE pour la mise à jour de la liste électorale, ainsi que le règlement d'une partie des factures et également préparer les dossiers pour le démarrage de la campagne de recensement de la population.

Mme CHEDRI a du rédiger les extraits des délibérations des deux derniers conseils municipaux.

La séance est levée à 20h15.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012

I - Approbation des deux derniers conseils municipaux : 23/01/12 et 17/02/12

Compte rendu du 23/01/12

Concernant l'inventaire de l'église, le maire précise que ce n'était pas « un travail fastidieux », mais « un travail fantastique ».

Nombre de refus de signature sur le compte rendu 6 (six) et non 5 (cinq)

Madame DUBREUIL demande que sa question soit rajoutée :

Quand Madame LACOMME est absente, Madame LAMBERT a t'elle le temps de faire la comptabilité de la commune ?

Madame Faure répond que à priori oui puisque les comptes sont à jour

Monsieur ARDENOIS indique avoir cité 3 (trois) personnes et non 1 (une)

Arrivée de Monsieur D.JACQUET

Compte rendu du 17/02/12

Monsieur ARDENOIS précise que quand il demande le passage du POS en PLU il demande aussi que ce soit intégré au budget

Arrivée de Monsieur C.ROUSSEAU

II - Approbation du compte de gestion année 2011 (commune et eau)

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestions de la commune et du service de l'eau établi par la Trésorerie du Châtelet en Brie.

Pour la commune Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Pour le service de l'eau Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2011 à la majorité de 9 voix pour et 6 contre.

III - Approbation du Compte Administratif année 2011 (commune et eau)

Pour la commune

Après lecture du compte administratif par le Maire celui-ci présente les caractéristiques suivantes.

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	436 685.58€	738 483.35€	Excédent 301 797.77€
Investissements	157 723.3€	183 811.59€	Excédent 26 088.29€

Après que le Maire eut quitté la salle, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011.à la majorité de 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

Pour le service de l'eau

Après lecture du compte administratif par le Maire et après remplacement de l'excédent 2010 celui-ci présente les caractéristiques suivantes.

Le Maire indique que les budgets ont été établis selon ses directives, par la secrétaire et madame Faure, toutefois, comme les

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	10 796.0658€	46 885.1€	Excédent 36 089.04€
Investissements	2 362.95€	87 163.51€	Excédent 84 800.56€

éditions fournies par la secrétaire mélangeaient le fonctionnement et l'investissement, il s'est lui-même débrouillé pour pouvoir les éditer séparément, afin que la lecture en soit facilitée.

Après que le Maire eut quitté la salle, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2011.à la majorité de 8 voix pour, 6 contre.

IV - Affectation des résultats année 2011 (commune et eau)

Pour la commune

Le Maire propose d'affecter :

Le résultat de fonctionnement soit 301 797.77€ au compte « Résultat de fonctionnement reporté »

Le résultat d'investissement soit 26 088.29€ déduction faite de 276.41€, différence avec la perception datant de 2009 soit un montant de 25 811.88€ au compte « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat année 2011 à l'unanimité.

Le résultat d'investissement soit 84 800.56€ au compte « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat année 2011 à la majorité 8 voix pour, 7 contre

V - Vote des taux d'imposition année 2012

Le Maire propose que le taux d'imposition reste inchangé ;

18.43	Taxe habitation
26.29	Taxe foncière bâti
76.79	Taxe foncière non bâti
19.28	Contribution foncière des entreprises

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

VI - Vote du budget primitif année 2012 (commune et eau)

Pour la commune

Après lecture par le Maire de la proposition de budget 2012, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes.

Pour le fonctionnement à	932 838.03€
Pour l'investissement à	307 170.79€

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif année 2012 à la majorité 8 voix pour, 7 contre

Pour le service de l'eau

Après lecture par le Maire de la proposition de budget 2012, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes.

Pour le fonctionnement à	61 089.04€
Pour l'investissement à	147 019.77€

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif année 2012. à la majorité 8 voix pour, 7 contre

VII - Délibération pour la vente de l'étape distinguant le coût des murs et du matériel

Le Maire indique que le notaire lui a demandé de dissocier l'immeuble du matériel et propose de fixer les montants à :

Pour les murs :	189 000,00€
Pour le petit matériel :	1 000,00€

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

VIII - Délibération pour le non reversement des IHTS de la secrétaire de mairie (période du mois de mai à décembre 2011)

Le maire indique que cette délibération est demandée par la perception.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à la majorité 9 voix pour, 6 contre

Monsieur VIEIRA précise qu'il ne remet pas en cause les heures supplémentaires effectuées mais pense que ce n'est pas au conseil municipal de décider si le reversement doit être fait ou pas. Il pense que cela doit faire partie d'une procédure qui devrait déboucher sur une négociation avec un accord entre les deux parties.

Madame BESNAULT explique que la secrétaire de mairie ne mérite pas qu'on lui ait retiré ses IHTS et qu'elle fait du bon travail notamment au niveau du budget qu'elle a élaboré pratiquement seule avec Madame FAURE.

Monsieur JACQUET lui fait remarquer que pour un travail correctement fait, Madame BESNAULT y a trouvé beaucoup trop de défauts au point de voter contre ce budget.

IX - Délibération pour une procédure judiciaire

Le Maire précise que cela fait déjà partie des attributions du maire et que pour cela il n'est pas nécessaire qu'il y ait un vote.

X - Délibération pour l'annulation de deux régies (taxis et avance)

Le Maire précise que cela fait des années que ces deux régies ne sont pas utilisées et qu'il faut donc les supprimer.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité.

Questions diverses

Madame FAURE informe que le syndicat de la perception ne demande pas de contributions cette année.

Madame FAURE après réunion avec le syndicat des transports de Féricy, il a été décidé qu'aucune participation pour le transport d'élèves ne sera demandée cette année.

Madame FIRMINHAC signale qu'elle n'a pas apprécié la réaction de Madame PIERUCCI lorsqu'elle a téléphoné chez Monsieur Le Maire. Le Maire indique que toutefois sa demande lui avait été transmise là où il se trouvait et que la lumière qui brûlait depuis deux jours au préfabriqué a été éteinte et lui avoir donné son numéro de portable.

Madame FIRMINHAC demande qu'une négociation à l'amiable soit entamée avec Madame LAMBERT

Madame BESNAULT fait référence à un courrier reçu de Monsieur JEGO concernant le futur parc d'attraction à Montereau. Elle demande si le public est invité et si la date est fixée.

Le Maire répond que le public n'est pas concerné, c'est un courrier envoyé uniquement aux élus. Il communiquera la date de la réunion quand il aura confirmation de celle-ci par Monsieur JEGO.

Madame BESNAULT demande des renseignements sur la fête du 24 Juin.

Le Maire répond qu'il a donné réponse à l'organisatrice et que en l'occurrence elle n'aura pas lieu à Valence. 1) il avait accepté de payer le branchement EDF et rien d'autre

2) Montereau ne prête pas le barnum, mais le loue, qui paie ?

3) le stade pose des problèmes de sécurité en cas d'évacuation

4) Par contre il a proposé à l'organisatrice de faire cette fête une autre année en étant prévenu plutôt afin de réserver la salle des fêtes et le foyer.

Madame BESNAULT demande des renseignements concernant le remplacement d'un employé communal partant en vacances cinq semaines. Elle reproche que le choix soit déjà fait depuis longtemps.

Le Maire indique avoir reçu 3 CV et qu'il a fait son choix non pas depuis des semaines mais récemment. La personne sera Stéphane TASSIN et sera convoqué Lundi 16 Avril pour que son contrat lui soit proposé.

Monsieur ARDENNOIS demande pourquoi il a été demandé aux commerçants de Valence de faire des dons pour l'organisation de la Saint Nicolas et pourquoi cela a été versé à une association.

Le Maire précise que cela avait déjà été évoqué et expliqué lors d'une réunion précédente. Monsieur VIEIRA précise que tous les commerçants ont un reçu et que si le besoin s'en fait ressentir l'association fournira le bilan des sommes perçues et des sommes payées pour cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2012

Monsieur le Maire demande que les comptes administratifs 2011 soient signés par l'ensemble des personnes présentes lors du vote. Cela a été exigé par la Préfecture pour pouvoir valider les comptes conformément à la réglementation. Les personnes ayant voté contre ce budget maintiennent leur refus de signer malgré le fait que cette signature justifie leur présence et permet de valider le quorum, et ne porte pas sur leur décision de vote. Le Maire en prend acte.

Approbation du compte rendu du dernier conseil.

L'Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13/04/2012 n'a pas pu se réaliser car celui-ci n'avait pas été distribué aux élus. Il est reporté au prochain conseil.

Pour éviter ce genre de problème, le maire propose que le compte rendu du conseil, après affichage soit enregistré en PDF et envoyé par mail aux conseillers. Bien entendu, ceux qui n'ont pas internet le recevrons toujours par courrier.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Mme Agnès BESNAULT demande de mettre le conseil municipal à 20h00 et non à 19h00.

Ajout de deux points à l'ordre du jour.

Demande de subvention pour les fours à chaux.

Extension taxe parc.

Délibération sur la télétransmission des données :

Le Maire demande une délibération au Conseil autorisant le recours à la télétransmission des actes, la signature de la convention « actes » et approuve le projet d'investissement correspondant permettant cette télétransmission.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération sur la demande de subvention au titre de la DETR 2012 pour l'informatique, la rénovation des puits et la cuve de récupération d'eau :

Informatique

Coût HT 6791.50€

70% 4754.05€

10% 679.15€

Total 80% 5433.20€

Fonds propres 20% 1358.23€

Soit TTC 1624.53€

Puits

Coût HT 11734.00€

35% 4106.90€

10% 1173.40€

Total 45% 5280.30€

Fonds propres 55% 6453.70€

Soit TTC 7718.63€

Citerne

Coût HT 7144.54€

35% 2500.59€

10% 714.45€

Total 45% 3215.04€

Fonds propres 55% 3929.50€

Soit TTC 4699.68€

Le maire précise que pour ces trois projets, une délibération avait déjà été prise, mais que l'Etat accordant 10% de plus, il convient de délibérer de nouveau.

Pour ces travaux, nous pouvons aussi avoir des subventions du département à hauteur maximum de 35% ce qui laisserait à la charge de la commune 20% soit:

pour les puits (HT 2346.80€ TTC 2806.77€)

pour la citerne (HT 1428.91€ TTC 1708.97€)

Informatique : Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération de demande de subvention DETR2012 et le plan de financement à l'unanimité.

Puits : Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération de demande de subvention DETR2012 et le plan de financement à l'unanimité

Citerne : Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération de demande de subvention DETR2012 et le plan de financement à l'unanimité

Puits : Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération de demande de subvention au département et le plan de financement à l'unanimité

Citerne : Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération de demande de subvention au département et le plan de financement à l'unanimité.

Délibération sur la maîtrise d'œuvre au SIESM pour les travaux d'éclairage public et concernant leurs financements :

Les travaux prévus sont le remplacement des supports lampes et lampes dans la traversée de Valence, la cours de l'école, les Flamboyants et les Carrois ceci afin d'avoir des lampes plus modernes et plus économe en énergie
Montant des travaux de 37 700€ HT avec une subvention SIESM de 8 870€ HT reste à la charge de la commune 28 840€ HT soit 34 492.64TTC

1/ Le Maire demande donc de délibérer pour que le SIESM soit le maître d'œuvre de ces travaux, pour l'acceptation du plan de financement et pour l'autoriser à signer la convention travaux.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

2/ Concernant ce financement, le Maire demande au conseil l'autorisation pour solliciter l'aide financière du département.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité

3/ Concernant les autres aides possibles du département, le Maire indique que nous pouvons tenter d'en obtenir pour nos travaux de voirie ; Nous avons deux devis d'Eiffage, un pour la rue Jean Haderer de 21 316.31€ TTC et un pour l'accès à la ferme de Bel Air de 17 562.06€ TTC. Le plus urgent étant l'accès à la ferme de Bel Air.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération pour concernant la vente de la balayeuse et de l'épaveuse :

La balayeuse et l'épaveuse n'étant plus utilisables en l'état par la commune, le Maire de mande l'autorisation de les vendre et d'encaisser les règlements correspondant.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération pour l'indemnité de conseil au comptable du trésor :

Pour que son dossier administratif soit complet, madame Burant notre trésorière nous demande une délibération pour les indemnités de conseil 2011-2012.

Le Maire demande donc de délibérer tout en sachant que nous saurons le montant de l'indemnité ultérieurement et que nous devons de nouveau délibérer.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Délibération sur la taxe parking

Le Maire propose de délibérer à nouveau sur la taxe de parking. Bien que déjà voté lors du conseil municipal du 29 novembre 2011, la délibération n'était pas suffisamment précise et ne mentionnait pas la taxe de parking sur les divisions du bâti existant. Le Maire propose qu'une taxe de parking soit demandée à tout propriétaire souhaitant diviser sa maison, pour chaque parcelle de la division ne comportant pas deux places de parking obligatoire.

Pour mémoire, la taxe est de 13 710.94 € par place manquante

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations :

Le vote concernant les subventions aux associations n'a pas pu être voté. Effectivement les personnes faisant partie du bureau d'une association n'ayant pas le droit de voter, le quorum n'était pas atteint.

Le vote des subventions est reporté à un prochain conseil municipal.

Questions diverses :

1/ Mme CHEDRI informe de la situation sur la vente de la maison BRISACH. Elle indique que le nouveau propriétaire a divisé la maison en cinq parcelles. Quatre bâties et une à bâtir. Que le terrain situé route de Vernou est divisé en quatre parcelles sur lesquelles devraient être construites quatre maisons. Plus deux autres sur un terrain au débouché de la rue Emile Parquet.

Or, le réseau d'assainissement étant saturé, elle s'inquiète de ce que pourrait engendrer comme difficultés autant de constructions. Elle rappelle que nous avons un réseau unitaire qui pose de plus en plus de problème.

Mme Besnault demande s'il n'est pas possible de bloquer les nouvelles constructions vu la saturation de notre réseau.

Mme CHEDRI répond qu'elle a contacté la communauté de commune pour signaler ce problème. Ceux-ci ont répondu qu'ils en avaient conscience et qu'ils allaient essayer de faire passer ce dossier en priorité. Mme CHEDRI précise qu'elle allait demander un état de lieu de ce réseau.

2/ Mme Chantal FIRMINHAC demande si nous avons retenu des dates pour l'inauguration du foyer polyvalent et du city stade.

Monsieur le Maire répond qu'on fixera les dates ultérieurement.

En outre Mme Chantal FIRMINHAC souhaite avoir des nouvelles sur la table ronde avec Mme LAMBERT

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a eu aucune table ronde avec Mme LAMBERT.

3/ Madame DUBREUIL demande si les travaux de peinture du pont ont commencé.

Mme Liliane FAURE affirme que tant qu'il y aura de l'eau sous le pont, on ne peut pas peindre.

4/ M. Laurent ARDENNOIS demande des informations sur la vente de l'Etape et du programme des manifestations du 13 et 14 juillet 2012.

Monsieur le Maire précise que normalement nous avons jusqu'au 29 juin 2012 pour signer les documents de la vente avec le notaire. Il a été demandé à l'acheteur de réparer le mur en priorité.

Si la vente de l'Etape ne se fait pas, la Mairie a prévu de lancer les travaux de réparation du mur de la grange le plus rapidement.

M. Bastoi AMANI donne le programme des manifestations élaboré par la commission des fêtes et cérémonies :

Le 13 juillet : Feu d'artifice à l'étang de Brossard en partenariat avec la commune d'Echouboulains.

Mise en place de navettes de 22 places entre Valence en Brie et l'Etang de Brossard de 21h00 à 0h00

Bal populaire gratuit pour les habitants de Valence en Brie

Une buvette sera assurée par les propriétaires du Bar Restaurant « LE CHOUCHOU »

Le 14 juillet : l'Organisation de la pêche sera gérée à tour de rôle par les associations. Cette année c'est le VAAV en partenariat avec la Mairie de Valence en Brie.

Mr ARDENNOIS demande pourquoi ce n'est pas le CSCV qui s'occupe de cette manifestation sachant qu'il l'avait toujours fait et demande si il y aura un repas.

Le Maire répond que le bal de la Fête National est un bal populaire gratuit et qu'il estime que c'était à la Mairie de s'en occuper. En ce qui concerne le repas il ne voit aucune objection à ce qu'une association en organise un. A l'objection du délégué, Mr. Jose Vieira signale qu'il y a encore un mois et demi pour l'organiser.

Pour la pêche, Mr AMANI rappelle que suite à un désistement du CSCV deux ans auparavant, il avait été décidé que dorénavant, la pêche serait prise en charge à tour de rôle par les associations. Mme CHEDRI intervient pour préciser que c'est elle qui avait pris cette décision car à l'époque elle était en charge de la commission des fêtes.

Mr José VIEIRA propose à Mme Agnès BESNAULT que le VALC prenne en charge l'organisation de cette manifestation cette année si elle le souhaitait. Mme BESNAULT a refusé en affirmant que cela lui convenait comme ça.

5/ Madame GENIN questionne le Maire sur les effectifs et les dérogations scolaires.

Le Maire répond qu'il ne connaît pas les effectifs et le nombre des dérogations, la rentrée ayant été faite avant son élection.

Mr Bastoi AMANI complète qu'au vu des effectifs donnés durant le dernier conseil d'école, il n'y a pas de risque de fermeture de classe pour la rentrée scolaire de septembre 2012.

Mme GENIN demande si le Maire acceptera les dérogations pour l'année prochaine ?

Le Maire précise que sauf exception, il ne s'y oppose pas mais que les frais de scolarité déterminés par le RPI doivent être à la charge de la commune de résidence ou à celle des parents de l'enfant si ceux-ci ne font pas parti d'une commune limitrophe.

Il précise que des échanges avec Pamfou existent. Des enfants de Valence ayant été scolarisés à Pamfou sans prise en charge financière par notre commune, il est normal d'accepter de prendre des enfants de Pamfou avec les mêmes conditions. Mais ces conditions ne peuvent s'appliquer qu'à des communes limitrophes.

Les membres du conseil municipal se sont exprimés à tour de rôle sur l'acceptation ou non de dérogation.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est juste que des personnes extérieures payent leurs frais de scolarité. Mme Chantal FIRMINHAC précise qu'elle même paye les frais de scolarité de sa nièce qui est scolarisée au collège du Châtelet en Brie.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées, la séance est levée à 20h10.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2012

Le Maire précise que ce conseil a lieu suite à l'absence de quorum pour le vote des subventions au conseil du 31 mai 2012, et que nous pouvons délibérer légalement car pour ce conseil, le quorum n'est pas nécessaire.

Vote des subventions aux associations :

Associations commune

Le Maire propose donc d'attribuer des subventions aux associations suivantes

Le CSV 1 500€ Comme en 2010 et 2011

Le Judo 800€ Comme en 2010 et 2011

La Compagnie du Javot 800€ Comme en 2010 et 2011

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité

Le Valc 700€ Comme en 2010 et 2011

Madame Agnès Besnault partie prenante du Valc n'a pas participé à la délibération ni au vote

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité des votants

Le Vaav 600€

Monsieur Bastoi Amani comme ancien vice président du Vaav n'a pas voulu participer à la délibération ni au vote.

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à la majorité des présents

L'Hpev 500€

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité

Deux associations, « La boule joyeuse » et « le Cso » n'ont pas fait de demande de subventions.

En conséquence, conformément au courrier du 04 avril 2012 envoyé à toutes les associations et stipulant la date limite de dépôt des demandes et les conditions d'attribution, le Maire propose qu'il ne soit attribué aucune subvention, y compris conditionnelle, à ces deux associations.

Associations hors commune.

Pour les associations n'étant pas de la commune, le Maire propose de remplacer l'association pour les Myopathes qui bénéficie du Téléthon par l'association des Donneurs de Voix pour Aveugles et Malvoyants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire propose donc d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- | | |
|---|-----------------------------|
| - Donneurs de sang du Chatelet en Brie 150€ | - La Mpct 30€ |
| - Les Sapeurs Pompiers 30€ | - L'Adapei 30€ |
| - Paralysés de France 30€ | - Handisports 30€ |
| - Donneurs de Voix 30€ | - Accordéons de la Vie 100€ |

Après en avoir délibéré le conseil adopte cette délibération à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

MERCI AUX ASSOCIATIONS DE VALENCE EN

	ACTIVITES	ADHE-RENTS	MANIFESTATIONS	SUBVEN-TION
La Cie du Javot	Théâtre	11	<i>Spectacle</i> 27 et 28 octobre 2012	800 €
<i><u>La compagnie du Javot a financé</u> l'achat d'un câble en 19 carrés qui va permettre d'alimenter la salle polyvalente en 32 V et permettre plus de puissance pour les éclairages et le matériel électrique</i>				
C.S.C.V	Gymnastique Danse	Non communiqué	Non communiqué	/
C.S.V	Section Football Rattaché à une fédération	50 licenciés	Février : Thème non déterminé Avril : Soirée Repas / Danse Juin : Méchoui Novembre : Soirée Repas / Danse	1500 €
<i><u>Le CSV a financé</u> L'achat d'un défibrillateur pour la commune de Valence en 2011</i>				
EJEV	Judo Rattaché à une fédération	44 licenciés	3 stages : vacances scolaires	800 €
H.P.E.V	Histoire	45	Septembre : Inauguration du Rosaire Autres manifestations : cf. site internet	500 €
<i><u>Le HPEV a financé</u> en grande partie la restauration du tableau de l'église « La remise du Rosaire »</i>				
V.A.A.V	S.E.L. Aide aux devoirs Atelier Photo Danse Zumba	160	Octobre : Soirée Halloween Date non déterminé : Masterclass ZUMBA Mai : Spectacle de danse 1 fois/mois : Soirée Jeux de société Mai : Foulée Valençoise adulte	600 €
<i><u>Le VAAV a financé</u> les parkas des joueurs de foot adultes du CSV en 2010 1 frigo pour l'école de Valence / 1 frigo pour l'école d'Echouboulains en 2011</i>				
V.A.L.C	Bibliothèque Tvx manuels enfants Peinture	19	Avril : Chasse aux œufs Mai : Foulée Valençoise enfants Brocante	700 €

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur et Madame ABID

- Construction d'une maison individuelle

DECLARATIONS PREALABLES

Madame et Monsieur JUMEAU

- Edification d'une clôture en grillage sur terrain privatif

SAS GEODIM / Mr ROMEO

- Division d'une propriété de 3833m en vu de créer 2 terrains à bâtir + 1 terrain non constructible

SAS GEODIM / Mr ROMEO

- Division d'une propriété en 5 lots—4 lots en terrain bâti + 1 lot en terrain à bâtir

SAS GEODIM / Mr ROMEO

- Division d'une propriété en vu de créer 4 lots en terrain à bâtir

Madame DEVRED-CHAIX

- Réfection d'une toiture

Monsieur DUBREUIL Arno

- Ravalement de façade maison + clôture

Monsieur LACOMME Guy

- Pose d'un velux coté nord

Madame IBORRA Manuela

- Remplacement de volets en PVC vert pale

Monsieur LECROT Fabrice

- Baie vitrée à la place d'une porte fenêtre 7

Madame JOSSE Sophie

- Remplacement fenêtres et porte d'entrée existantes par fenêtres et porte d'entrée en PVC Blanc

Monsieur FERDJI

- Réfection d'une partie de la toiture à l'identique

Madame TOUSSAINT Michèle

- Ravalement façade ton beige et volets gris

Madame ROUSSEAU Chantal

- Réfection mur d'enceinte avec ajout portillon et couverture tuiles plates

Monsieur CID Frédéric

- Abri de jardin en bois de - de 20m²

Monsieur JACQUES Jérôme

- Rehaussement des murets (1.90m) devant l'habitation + remise en l'état des crépis en couleur ton pierre

Ethylotest obligatoire dans les véhicules à partir du 1er juillet 2012

Les nouvelles mesures de sécurité routière

Interdiction d'utiliser des avertisseurs de radar
→ Amende de **1500 euros** et retrait de **6 points**

Le téléphone au volant
→ **135 euros** (au lieu de 35)
Retrait de **3 points** (au lieu de 2)

Regarder un film en conduisant
→ **1500 euros** (au lieu de 135)
Retrait de **3 points** (au lieu de 2)

La police municipale va désormais pouvoir opérer des contrôles de consommation de stupéfiants.

La bande d'arrêt d'urgence
→ **135 euros** pour tout débordement (aucune sanction auparavant).
135 euros (au lieu de 35) pour avoir roulé dessus.

Les juges pourront accéder au fichier national des permis de conduire.

Éthylotest anti-démarrage*
→ Déjà installé dans les cars scolaires, l'équipement **pourrait se généraliser** aux autres véhicules.

Pour conduire une cylindrée supérieure à 125 cm³
→ **Vêtement à équipement rétro-réfléchissant.**
En cas de non-respect :
amende de **68 euros** et retrait de **2 points.**
Entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013

* pour empêcher les conducteurs trop alcoolisés de démarrer leur véhicule.

Publié le 22.06.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 1er juillet 2012, tout conducteur de véhicule terrestre à moteur est dans l'obligation d'être en possession d'un éthylotest. Par contre, les conducteurs de cyclomoteurs (véhicule à moteur à 2 ou 3 roues, dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm³) ne sont pas concernés par cette obligation. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du jeudi 1er mars 2012.

Cet éthylotest doit respecter les conditions de validité prévues par le fabricant : date de péremption et marque de certification ou de conformité notamment. Il peut être chimique ou électronique. Le coût d'un éthylotest chimique est souvent compris entre 1 et 2 euros. Celui d'un éthylotest

électronique portable est d'au moins 100 euros. Ces dispositifs sont disponibles dans de très nombreux points de vente (grande distribution et commerce de détail). Le conducteur d'un véhicule équipé par un professionnel agréé ou par construction d'un dispositif d'anti démarrage par éthylotest électronique est réputé en règle. En cas de contrôle routier, le défaut de possession d'un éthylotest est sanctionné par une amende de 11 euros à compter du 1er novembre 2012.

L'éthylotest donne un indice de la présence d'alcool dans l'air expiré. Il est interdit de conduire en cas de concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,25 milligrammes par litre.

RAPPEL DE CIVISME

C'EST DANS LE DICTIONNAIRE.....

Civisme : *vertu du citoyen*

Priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la nation sur ses intérêts particuliers.

Cette définition me fait depuis très longtemps réfléchir et je me pose toujours les mêmes questions :

Pourquoi après chaque plantation florale dans les parterres et bacs de la commune, des fleurs disparaissent aussitôt ?

Une commune fleurie n'est-elle pas plus agréable à admirer !

Pourquoi trouve t-on des cannettes, bouteilles vides, mégots, papiers d'emballages (bonbon, gâteaux), dépôt de feuillages, sacs poubelles, excréments de chiens, etc...sur les trottoirs, les chemins, pelouses ?

Une commune fleurie et propre n'est-elle pas plus agréable à regarder !

Pourquoi déverser de l'huile de vidange dans les grilles d'eaux pluviales rue des Bordes ?

Sachez que : « Le règlement d'assainissement interdit les déversements de toute substance pouvant causer un danger au **personnel d'exploitation**, dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement, créer une menace pour l'environnement » ;

La déchetterie du Châtelet en Brie accepte les huiles usagées, hydrocarbures, solvants, et également les batteries et pneus.

Pourquoi certaines poubelles sont sorties trop tôt et rentrées si tard (ou pas rentrées du tout) sur les trottoirs ?

Que ces poubelles soient sorties à des heures raisonnables afin de ne pas encombrer les trottoirs, notamment ceux de la rue principale source de danger pour les piétons.

Pourquoi jeter un bidon de détergent dans le lavoir ?

Pourquoi, Pourquoi

SACHEZ QUE :

- **TOUTES CES DEGRADATIONS ENGENDRENT DES COÛTS IMPORTANTS POUR LA COMMUNE**
 - **DES EMPLOYES TRAVAILLENT POUR REPARER LES DEGATS DES AUTRES – cela n'est pas normal**
- RESPECTEZ LES !!!**

Le budget n'est pas extensible, si nous payons les réparations, nous ne pouvons pas atteindre nos projets....

ENSEMBLE, REFLECHISSONS et AGISSONS

L. FAURE – 1^{ère} Adjointe



RAPPEL

PREVENTION CONTRE LA PROLIFERATION DES CHARDONS

Les conditions climatiques actuelles sont génératrices de prolifération des chardons.

Afin d'enrayer cet état et dans le respect de l'arrêté préfectoral, il est demandé de mettre en œuvre, avant leur floraison, les moyens de destructions adéquates pour que cette nuisance ne se répande.

LUTTE CONTRE LE BRUIT DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité (**tondeuse, tronçonneuse, etc...**)

du lundi au vendredi de 8h à 19h

Les samedis de 10h à 19h

Les dimanches de 10h à 12h sont tolérés

Le 8 mai 1945 marquait l'écrasement des forces nazies par les alliés avec le soutien actif des combattants de la Résistance. Plusieurs années de souffrance venaient de prendre fin...

67 ans après ce jour tant attendu, en cette fraîche et grise journée de Mai, c'est pour rendre un hommage appuyé aux victimes de cette atroce guerre et célébrer la date de la victoire d'un peuple sur son oppresseur que les Valençois se sont réunis devant le Monument aux morts en présence de Messieurs Jean-

François PIERUCCI, Maire de Valence En Brie, Jean DEY, Conseiller Général du canton et des conseillers municipaux. Après avoir levé les couleurs, le dépôt de gerbe effectué, et après l'interprétation de l'Hymne national par la fanfare de Montereau, Monsieur PIERUCCI a remercié l'assistance et convié toutes les personnes présentes à partager un pot amical dans la salle Marius Albert.

J. VIEIRA



REPAS DES ANCIENS

Le Dimanche 15 avril 2012, c'est déroulé dans la joie, la musique et la bonne humeur, le traditionnel repas des Anciens.



Pablo et Catherine professeurs de danse de Marolles, ont cette année encore, accompagnés de quelques uns de leurs élèves, fait des démonstrations de

danses de salon. Ce qui n'a pas empêché nos Anciens de danser tant avec le Professeur que des élèves.

Le repas préparé par le Relais de Pamfou nous a régalez et c'est tard dans la



soirée que nous nous sommes quittés, Mr le Maire offrant une petite fleur aux Dames.

Et c'est toujours avec plaisir que nous nous retrouvons entre nous.

L. FAURE

Le 27 Juin, le CADA fêtait ses 10 ans !!!!



Le 27 Juin 2012, au CADA c'était la fête !!!! 10 ANS ça se fête...

Un moment de partage, de rencontre, de respect, de mixité... Une journée placée sous le signe de la bonne humeur où se sont rencontrés Résidents, Valençois et partenaires.



De nombreux résidents, désireux de faire connaître leurs spécialités ont mis du cœur à l'ouvrage pour préparer un buffet gargantuesque, où odeurs, couleurs et saveurs nous ont laissés sans voix ! C'est ainsi que sur la table se côtoyait des plats du Sri Lanka, de l'Angola, du Congo, du Nigeria, de la Guinée, de la Géorgie et de la Russie...!

Puis après ce copieux buffet, rien de tel qu'une danse !!!!



Des musiciens Soudanais sont, généreusement et bénévolement, venus nous faire partager leur passion, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Un moment de complicité autour de cette musique entraînante où tous ont pu exprimer leurs talents de danseurs !

Place ensuite à la kermesse où Résidents et Valençois se sont affrontés sur les différents stands proposés par l'équipe.

Un tirage au sort a permis à chacun des participants de repartir avec un lot...



Et enfin pour clôturer cette belle journée pleine de bons moments partagés, une soirée Musique et un barbecue ont été organisés par l'équipe du CADA et les résidents.

Nous tenons à remercier tous les résidents pour leur investissement qui a permis ce buffet magnifique, le groupe de musiciens pour leur générosité et les habitants de Valence qui sont venus à notre rencontre !

Pour tous en tout cas : A l'année prochaine nous l'espérons....

Les portes du CADA restent grandes ouvertes !



C.S.V.

Comme au Plan national le football francilien perd d'année en année des licenciés. Valence n'échappe pas à la règle (50 licenciés) dont seulement 8 jeunes (7 à 9 ans). Mais notre effectif est de très grande qualité, puisque *l'équipe 1 C.D.M. (championnat du dimanche matin) monte de catégorie et figurera l'an prochain en 1^{ère} division CDM. Bravo à eux.*

Les plus jeunes entraînés par Florian ont participé à plusieurs Tournois dont la prestation la plus remarquable est la victoire au Tournoi de St-Mammès -2-0 contre Moncourt-Fromonville. Bravo à Corentin, Baptiste, Mickael, Louis et Loïc (photo ci-contre). Albert n'était pas là ce week-end là, mais a participé aux autres Tournois.



En plus du domaine sportif nous avons réalisés deux manifestations, une soirée pates (qui a toujours autant de succès 120 personnes) et notre Méchoui annuel qui a réuni 100 personnes sous un très beau soleil.



Méchoui précédé d'un match amical entre les CDM et des footballeurs amateurs (pour certains)



qui s'en est suivi d'un petit tournoi de pétanque où 32 personnes ont pris part sous l'œil avisé de spectateurs dans une ambiance estivale et qui ont vu la victoire de Cyrille et Florian en finale .



Nous espérons vous voir nombreux à la rentrée et vous souhaitons de bonnes vacances.
Sportivement

E. MOAL



Cérémonie de remise Grades et Récompenses

Vendredi 29 juin 2012, l'Entente Judo Echouboulains Valence En Brie , a procédé à la remise des grades et récompenses de fin de saison.

Les enfants se sont vus remettre leurs nouveaux grades, (selon le mérite et le travail de chacun) ; ainsi qu'un tee-shirt à leur nom, ainsi qu'une casquette aux couleurs de notre club.

Remise d'un chèque de notre nouveau partenaire

Lors de cette même cérémonie, les responsables de notre nouveau partenaire « LE CREDIT AGRICOLE », agence de Montereau, sont venus nous remettre un chèque de 3 400.00 euros, qui nous permettra en plus de la subvention extraordinaire de la municipalité d'ECHOUBOULAINS, d'acquérir un nouveau tatami.

Nous tenons a remercier tout particulièrement Mme Annie DUBREUIL, sans qui ce projet n'aurait jamais vu le jour.



Malgré le départ en congés pour certains, quelques uns de nos licenciés ont accepté de rester et d'attendre le remise de ce chèque.

Merci à tous !

Histoire, Patrimoine et Environnement Valençois

www.hpev77.sitew.com

Voilà donc une première entreprise couronnée de succès, le tableau intitulé « *La Remise du Rosaire* », qui fut le premier projet de notre association dans le cadre de la restauration et conservation du patrimoine de notre village, sera de retour dans quelques semaines ayant retrouvé toute sa jeunesse. Vous serez tous invités à venir le voir lors de l'inauguration qui est envisagée pour les Journées du Patrimoine de septembre prochain. Les principaux acteurs de son renouveau seront présents et partageront avec vous tous le verre de l'amitié. Cette aventure est née de la volonté des adhérents de notre association. Elle s'est concrétisée avec des apports financiers conjoints, tout d'abord celui d'un mécène ayant répondu favorablement à notre sollicitation, puis du Conseil Général de Seine-et-Marne, le tout encouragé par notre municipalité ; notre association complètera la somme demandée au devis.

Chacun est heureux de cette réalisation et souhaite que d'autres projets soient couronnés du même succès. Deux de ceux-ci ont déjà été présentés à M. le Maire qui nous a assurés de son entier concours. Tout d'abord, la restauration de deux fours à chaux, non réalisée lors de la première tranche de travaux et qui était prévue pour la seconde mais cette dernière ne fut pas programmée. Notre Conseiller général, Monsieur Jean Dey s'est montré très favorable à cette remise en état puisqu'il a déjà alerté les services du Conseil Général ; notre municipalité vient d'œuvrer pour que le dossier soit finalisé avec les partenaires financiers de cette affaire, par une délibération prise le 31 mai dernier, lors du dernier conseil municipal. Certains d'entre vous, lors de la sortie du 31 janvier 2010 qui nous avait permis d'établir des priorités quant aux restaurations à entreprendre, avaient pu constater les risques encourus par ces deux fours et avaient exprimé des inquiétudes quant à leur pérennité face aux dégradations dont ils souffrent, due aux temps. Ces fours sont rares maintenant dans nos régions, de nombreux visiteurs viennent s'y intéresser tant pour leur passé que dans leur fonctionnement, il convient de les sauvegarder.

Deuxième projet, celui de la restauration d'un autel du XVII^e siècle, installé dans la chapelle sud de notre église, et qui se trouve dans un fort mauvais état ; des restaurateurs sont venus se rendre compte des frais à engager. Nous restons sereins quant à la conclusion de ces travaux souhaités pour l'an prochain.

Le vendredi 17 février lors de la réunion du Conseil municipal, nous avons appris avec plaisir que des travaux, tant espérés, sur nos puits allaient bientôt être entrepris : sur le puits des Bordes et sur le puits Robineau, rue Émile Parquet. Des aides financières venant alimenter nos finances (voir les comptes rendus des réunions du Conseil municipal des 17 février et 31 mai 2012). Nos espoirs restent entiers quant aux deux qui resteront à remettre en état : le puits de la Ruelle et le puits Ratier. Ces puits, nous en avons envisagé les forages et évolution au sein de la communauté villageoise à laquelle ils étaient indispensables, lors d'une de nos sorties le 3 octobre 2010.

Le samedi 10 mars dernier, les amateurs d'histoire locale ont pu venir prendre connaissance dans la salle Marius-Albert de « *Maires et agents municipaux de Valence-en-Brie de 1790 à 1995. 205 années de magistrature communale* ». À cette conférence, donnée par notre président, assistait un auditoire très attentif. Elle a permis à certains de retrouver sur l'écran des visages connus et disparus, des vues de leur jeunesse au village, et pour tous d'approcher les efforts menés durant toutes ces années par des élus motivés, disponibles et bénévoles, qui, avec beaucoup de passion et d'abnégation, ont fait peu à peu, entrer notre village dans la modernité du moment, l'histoire de ces travaux s'arrêtant en 1995.

Les assistants se sont séparés semble-t-il, contents de leur après-midi.



une assistance attentive (photo Daniel Bullot)

Au regard de l'environnement, et ainsi que nous vous en avons déjà fait part, une menace pèse sur notre village face à l'avidité des pétroliers qui souhaiteraient pratiquer des prospections pour trouver du pétrole de schiste sur le territoire de notre village. Vous avez certainement approché ces risques, par divers reportages télévisés ou dans les journaux, tant pour notre santé et celle de nos familles, que pour l'environnement, faune et flore.

Notre président est intervenu sur ce sujet lors de la réunion du Conseil municipal du vendredi 17 février passé, où M. le Maire lui avait donné la parole. Vos élus sont informés, vous l'êtes également, soyons donc tous vigilants. Sachez que les communes avoisinantes se sont, elles-aussi, mobilisées sur ce sujet, certaines ont même déjà pris des délibérations.

Nous vous remercions tous de votre intérêt et de votre soutien pour nos actions.

Notre association est faite d'amateurs de l'histoire du village, soucieux de la protection de son Patrimoine et de sa transmission aux jeunes générations.

Le Conseil d'Administration d'HEPV
hpev77@yahoo.fr
20, rue Max-Lafon

Pour adhérer s'adresser au trésorier : Madame Fabienne Godard, 19, rue Émile-Parquet



WELCOME TO THE SUN

Pour la deuxième année consécutive nous avons assisté à un véritable spectacle de Danse « WELCOME TO THE SUN » le samedi 26 mai 2012 dans la salle des fêtes Marius Albert. Plus de 170 personnes ont vu ce très beau spectacle où les

danseuses et danseurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour offrir aux spectateurs le meilleur d'eux-mêmes. Bravo aux danseurs et aux divers partenaires et bénévoles de l'association VAAV qui ont contribué au grand succès de cette magnifique soirée qui s'est terminée par une soirée dansante animée par le talentueux DJ Bruno Huet.

Nos chaleureux remerciements plus particulièrement à Ingrid PASDERMADJIAN, Charlene BANNHOLTZER et Mélody CHEDRI « Profs » de danse qui ont su avec un grand professionnalisme travailler dans une ambiance joyeuse et sérieuse avec les jeunes et les adultes danseurs pour mettre en valeur leurs talents et à mettre du soleil dans nos cœurs durant ce grand spectacle.

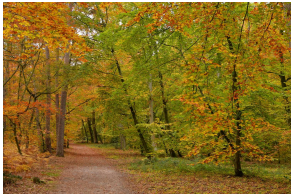


ATELIER PHOTOS

Cette nouvelle activité proposée par le VAAV et animée par D. ROUSSEL, a connu un grand succès. Les participants à cet atelier photos s'accordent à souligner le professionnalisme et l'atmosphère très conviviale dans lequel ils ont travaillé pour apprendre ou améliorer leurs connaissances pratiques et théoriques sur les bases de la photo.

Voici quelques photos qui illustrent la magie de la photo : le pouvoir de rendre visible et admirable ce que nous ne prenons pas le temps d'admirer au quotidien.

BRAVO à l'Artiste M. David ROUSSEL.



ZUMBA

Cette année nous avons lancé l'activité ZUMBA qui fut un gigantesque succès avec pas moins de 120 inscriptions, et que dire de cette ambiance de folie à chaque cours! On a travaillé, on a souffert mais on a beaucoup ri et le principal on s'est vraiment amusés! Suite à cet engouement, nous avons organisé la "Masterclass Zumba" qui fut une soirée haute en couleurs, avec des participants venus des 4 coins de l'île de France et ses environs. 70 participants qui ont pu profiter de ce moment exceptionnel avec ces 4 instructeurs de Zumba venus spécialement pour l'occasion. Je compte sur vous l'année prochaine, pour être encore plus nombreux à venir pratiquer la Zumba Fitness dans une ambiance que je vous laisse découvrir ;)



DE L'AIDE AUX DEVOIRS, DES JEUX DE SOCIÉTÉ et LE SEL A VALENCE !

L'association VAAV, dans le cadre de son action qui vise à renforcer des liens entre les habitants du village, a mis en place l'aide aux devoirs, soirée jeux de société et le Système d'Échange Local (S.E.L). L'aide aux devoirs concerne les enfants scolarisés du CP à la troisième, le samedi matin de 10h00 à 11h30. Les soirées jeux de société sont destinées gratuitement aux amoureux de jeux de société qui souhaitent se retrouver au foyer polyvalent pour partager quelques moments agréables une fois par mois.

Le SEL est destiné aux adhérents. Ces derniers ont à leur disposition un catalogue qui recense les offres (ce que vous aimeriez faire) et les demandes (ce dont vous auriez besoin). Chaque adhérent peut ainsi prendre contact avec l'autre membre de l'association pour bénéficier de ces échanges. Ces trois activités connaissent un succès relatif, mais elles seront proposées en 2012/2013 car elles permettent surtout de créer des liens et de répondre aux besoins de certaines personnes grâce à l'entraide, la convivialité et la solidarité.

Articles rédigés par les membres du bureau du VAAV.

VALENCE ANIMATIONS LOISIRS CULTURE

Cette année le 8 avril 2012, malgré un temps maussade, la chasse aux œufs de Pâques a attiré un bon nombre d'enfants de 0 à 12 ans.

C'est toujours un réel plaisir de voir enfants et parents ravis de pouvoir terminer avec le verre de l'amitié offert par la commune.

Comme chaque année la fête communale est animée par les manèges, mais aussi par la brocante qui s'étale dans les rues et la place de l'église. Malgré la pluie du matin les exposants n'ont pas baissé les bras et ont été récompensés, car le soleil a fait son apparition ; les badauds étaient nombreux et tous étaient contents.

*Merci à Tous et Toutes
Bonnes vacances et nous seront heureux
de vous retrouver pour 2013*

La présidente du V.A.L.C.

UNE CONTEUSE AU CADA

Les contes du violon Par Lucie Glinel

Mardi 14 juin
18 H

Spectacle gratuit
Ouvert à tous

Au CADA

16 rue André Taboulet - Valence en Brie



Après la fête du CADA, une autre manifestation s'est réalisée, avec le concours bénévole d'une habitante de Valence en Brie, désireuse de faire partager son art et sa passion....

Ainsi, les résidents du CADA ont eu l'honneur d'accueillir Lucie GLINEL, habitante de Valence en Brie et conteuse, pour un moment d'évasion et de rêverie, partagé avec des Valençois.

Ces contes adressés aux familles ont permis un moment de détente convivial et partagé. Les plus grands ont « redécouverts » les soirées contes chers à l'enfance et les plus petits ont pu s'émerveiller...

Le grain de folie de Lucie GLINEL, allié à son violon, ont fait de ce moment enchanteur, un vrai moment de bonheur !

Elodie GARCIA

BRAVO AUX PETITS ET GRANDS VALEUREUX SPORTIFS

Samedi 5 mai 2012, la foulée de Valence en Brie a vécu une superbe vingtième édition. Les organisateurs, les coureurs, les musiciens ont tout fait pour que la fête soit totale. Il ne reste plus qu'à réussir une aussi belle fête l'an prochain avec une foulée

LA FOULÉE DES ADULTES

Classement du tracé orange : 6km

1. BOUMEDIENE Mohamed, 2. POEY Bruno,
3. VALANCONY Colas, 4. LIEURY Edouard, 5. MASCARIN Giovanni,
6. VALANCONY François
7. MASCARIN Fabrice, 8. MASCARIN Alissa,
9. LENOIR Estelle, 10. LENOIR Stéphane, 11. AMANI Bastoi,
12. MASCARIN Giuliano,
13. MASCARIN Olivia, 14. BESNAULT Tanguy,
15. ROUSSEL Léo, 16. BERLAND Clément

Classement du tracé Bleu : 4km

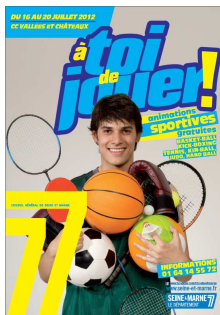
1. MARTINEZ Philippe, 2. HABERT Christophe,
3. DESSOUSA Michael, 4. LENOIR Nicolas, 5. DUFLLOT Léo,
6. LECROT Loïc, 7. GAFFIERO Denis, 8. AMANI Mathis,
9. MOHAMMED Saliha, 10. LECROT Coralie



Un grand merci aux membres du VALC, de VAAV et les élus de la mairie de Valence en Brie qui ont conjugué leurs talents et savoir-faire dans l'organisation de la foulée des enfants et des adultes.

Nos chaleureux remerciements également au conseiller général Jean DEY pour les médailles et les coupes offertes aux participants de la foulée Valençoise.

UN ÉTÉ SPORTIF POUR NOS ENFANTS.



Cet été du 16 au 20 juillet, venez vous initier à de nouveaux sports.

Au mois de juillet prochain, six fédérations sportives se déplaceront dans huit de nos villages, pour faire découvrir la pratique sportive à vos enfants et adolescents de 5 à 17 ans.

Du lundi au vendredi, de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 30, les six fédérations (basket-ball, kick-boxing, judo, hand-ball, UFOLEP Multisport et tennis) s'installeront chaque jour sur deux communes du territoire. Cette

semaine se terminera le vendredi par le rassemblement de toutes les fédérations et des enfants participants, lors d'une journée festive, dans la commune centre, au Châtelet en Brie.

Les activités seront encadrées par des animateurs sportifs et se feront, si le temps nous le permet, en extérieur dans des structures gonflables. Ce qui créera un esprit festif qui contribuera à son succès.

Cette animation nous est proposée par le Conseil général de Seine et Marne, qui met gratuitement à notre disposition les six fédérations sportives, ainsi que leurs équipements.

Les communes participantes, par le biais d'affiches et par la distribution de tracts dans les écoles et les collèges sont : LE CHATELET EN BRIE, VALENCE EN BRIE, FERICY, BLANDY LES TOURS, PAMFOU, SIVRY COUNTRY, MOISENAY, LES ECRENNES.

	Semaine du 16 au 20 juillet 2012	Communes	Comités
Communauté de Communes Vallées et Châteaux	Lundi 16	Le Châtelet en Brie	BASKET-BALL, HANDBALL, JUDO
		Valence en Brie	UFOLEP, TENNIS, KICK-BOXING
	Mardi 17	Féricy	BASKET-BALL, HANDBALL, JUDO
		Blandy les Tours	UFOLEP, TENNIS, KICK-BOXING
	Mercredi 18	Pamfou	BASKET-BALL, HANDBALL, JUDO
		Sivry Country	UFOLEP, TENNIS, KICK-BOXING
	Jeudi 19	Moisenay	BASKET-BALL, HANDBALL, JUDO
		Les Ecrennes	UFOLEP, TENNIS, KICK-BOXING
	Vendredi 20	Le Châtelet en Brie	TOUT

PROGRAMME : ANIMATION SPORTIVE ESTIVALE

Horaires des activités matin : 10h00 - 12h30 après midi : 14h00 - 17 h00

A l'Affiche



MANOIR SAINT HUBERT

un espace de prestige pour
vos réceptions,

Le chapiteau de 300m² se situe en lisière de forêt au milieu de chênes centenaires, dans un parc de cinq hectares. Trois hébergements sur place. Une suite et deux chambres en 4 épis en Gîte de France.



L'esprit tranquille le jour J.

Ne vous préoccuper de rien, profiter au maximum de vos proches, confiez nous la coordination, le déroulement de cette journée inoubliable.

Je vous invite à me rencontrer, pour vous faire visiter les lieux, déterminer avec précision l'ensemble de vos souhaits, vos exigences, affiner et personnaliser votre devis.

Vous pouvez me joindre au 06 14 41 64 28.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Site Internet : www.manoirsainthubert.com/ Contact contact@manoirsainthubert.com

Nos chambres sont visibles sur <http://www.facebook.com/#!/manoirsainthubert>

Daphné Devred-Chaix
Manoir Saint Hubert
77830 Valence en Brie



Changement de propriétaire : « La Table 77 » devient « CHEZ CHOUCOU »

Gaëlle et Patrick vous accueillent tous les jours de la semaine de 6h30 à 20h, sauf le mercredi, jour de fermeture.

Le matin, vous pourrez prendre un petit déjeuner avec tartines, croissants, pains au chocolat...

Le midi, une restauration traditionnelle avec formules :
Plat à 7.50 €

Entrée-Plat ou Plat-Dessert pour 11.50 €

Entrée-Plat-Dessert pour 13.50 €

Une soirée à thème est prévue pour le
samedi 15 septembre 2012 : JAZZ à partir de 20h.

Puis à partir d'octobre, tous les 1^{er} samedi du mois, une soirée à thème vous sera proposée.

Commerçants, Artisans

<p>Jean Louis DOCEUX Architecte DPLG 3 rue Guy Charles CROS 77830 VALENCE EN BRIE 01.43.46.82.30 06.63.57.94.82</p>	<p>SUPERETTE DE L'ÉGLISE Epicerie Dépôt de pain 2 place de l'église 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.83.62</p>	<p>TISSIER Père et fils Maçonnerie générale 17 rue Henri PELLE 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.81.21</p>
<p>Christophe-François PERREAU Sculpteur sur bois 8 rue d'Échouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.81.37</p>	<p>Jean Louis GODARD Assistance Haute Pression 19 rue Emile PARQUET 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.89.22</p>	<p>Franck FOURNIER Entreprise de Peinture 1 rue Henri GELIN 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.84.74</p>
<p>Jean Claude ROUSSEAU Fromage de chèvre 21 rue d'Échouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.80.97</p>	<p>Gérard CHANCÉ Sculpteur 14 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.60.70.65.49</p>	<p>CHEZ CHOUCOU Bar Restaurant 32 rue André TABOULET 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.69.29</p>
<p>Monsieur et Madame GENIN Paysagiste et fleuriste 34 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.80</p>	<p>Pascal FRENCHÉ Spécialiste du parquet 6 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.13</p>	<p>REANIM'AUTO Réparation Automobile 3 rue des flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.31</p>
<p>TRANSPORTS JACQUET 13 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.82.91</p>	<p>Cyril GAFFIERO Atelier de Lutherie 15 rue Emile PARQUET 77830 VALENCE EN BRIE 06.21.38.00.30</p>	<p>GARAGE MEMBRIVES Réparation Automobile Chemin de Beauregard 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.22.35.27</p>
<p>FRESSE PEINTURE Artisan Peintre 4 rue d'Échouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 09.63.24.75.61 06.74.17.22.57</p>	<p>Paul et Christophe ROUSSEAU Vente de lait à la ferme 5 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.89.53</p>	<p>Presbytère Clos st Nicolas Chambres d'hôtes 1 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.26.47 06.31.70.03.53</p>
<p>Champagne CHARVOT Producteur de Champagne 1 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.26.47 06.31.70.03.53</p>	<p>J.P. RAYNAL CREATIONS Conception réalisation de maquettes professionnelles 5 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 06.75.24.44.22</p>	<p>MANOIR ST HUBERT Chambres d'hôtes 77830 VALENCE EN BRIE 06.14.41.64.28</p>

DATES A RETENIR

13 juillet 2012 :

- Feu d'artifice (à l'étang Brossard)
- Bal populaire (Salle des Fêtes)

14 juillet 2012 :

- Concours de pêche (Mare aux usages)

16 juillet 2012 :

- Journée multi-sport (ufolep, tennis, kick boxing)

7 Septembre 2012 :

- forum des Associations

14 Septembre 2012 :

- Inauguration de la remise du Rosaire (Eglise St Nicolas)

15 septembre 2012 :

- Soirée Jazz « Chez CHOUCOU »

11 novembre 2012 :

- Commémoration Armistice

15 décembre 2012 :

- St Nicolas